

Sous l'angle des situations de handicap

Un bulletin d'information du Comité des personnes en situation de handicap
3 décembre 2014



De notre point de vue

Jan Zawilski et Teresa Daw, coprésidents

Le Comité des personnes en situation de handicap (CPESH) du NPD fédéral est fier de lancer son premier bulletin d'information dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre 2014). Nous voulons ainsi souligner la solidarité du NPD à l'égard des personnes en situation de handicap. Le NPD est le seul parti politique fédéral à avoir un comité permanent qui se concentre sur les enjeux liés au situation de handicap. Le NPD est aussi le seul parti à avoir des dispositions dans ses statuts en ce qui concerne la représentation de ces personnes à l'exécutif fédéral et au conseil fédéral. Cette structure permet donc au parti de voir ses activités, ses politiques

et ses décisions sous l'angle des situations de handicap.

Dans le cadre de notre mission, le CPEHS promeut de façon proactive l'inclusion, l'équité et les intérêts des gens ayant des incapacités visibles et invisibles dans tous les sphères d'activités du parti et de la société canadienne. En 2013, nous avons mené un sondage auprès des membres du NPD fédéral qui se sont identifiés auprès du parti comme vivant avec une incapacité. Ce sondage a servi de base à un rapport exhaustif sur les caractéristiques, les perceptions, les priorités en matière de politiques et l'implication politique des membres du NPD vivant avec des incapacités en vue de l'élection de 2015.



Les coprésidents du comité des personnes en situation de handicap du NPD, Jan Zawilski de Drummondville au Québec et Teresa Daw de Peterborough en Ontario.

Nous avons eu des discussions productives relativement à ce rapport avec la direction du parti, certains députés et les dirigeants qui voient le travail à faire.

Pour mieux cibler les enjeux liés aux situations de handicap, nous rencontrons régulièrement le porte-parole du NPD en matière de personnes en situation de handicap et le personnel du bureau du chef afin de leur fournir des conseils

Suite à la page 2

Dans ce numéro

Participation égale aux assemblées d'investiture // **PAGE 3** Le Fonds habilitant // **PAGE 3**

Des nouvelles de notre porte-parole **PAR MIKE SULLIVAN // PAGE 4**

Participation politique des personnes en situation de handicap **PAR JAN ZAWILSKI // PAGE 5**

De notre point de vue

Suite de la page 1

et de commenter les politiques et les questions législatives. Nous correspondons aussi avec eux de façon régulière. Les sujets de discussion récurrents comprennent la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, l'emploi, la sécurité du revenu telle que la pension d'invalidité en vertu du RPC et le crédit d'impôt pour personnes handicapées, les compressions à Postes Canada et Via Rail, les défis liés au REEI et la participation politique des personnes en situation de handicap.

Pour guider notre travail, nous avons adopté un plan stratégique ambitieux et nous avons déjà réalisé un bon nombre d'objectifs que nous nous étions fixés. Nos nouvelles lignes directrices sur les réunions du CPESH améliorent la participation lors de nos conférences téléphoniques pancanadiennes et permettent de répondre adéquatement aux besoins en matière d'accessibilité de nos membres. Notre demande et notre soutien pour une vérification de l'accessibilité du site Internet du NPD a permis d'améliorer ce site. Le changement au nom français

du comité qui est devenu Comité des personnes en situation de handicap reflète mieux comment on aborde ce sujet au Québec et cela attire davantage l'attention sur les obstacles à la participation sociale.

Une autre partie de notre mission consiste à appuyer le succès électoral du NPD et sa vision pour un Canada plus juste, plus égalitaire et plus durable. L'élection de 2015 approchant à grands pas, nous avons insisté pour améliorer l'accessibilité lors des assemblées d'investiture (voir plus bas). Les coprésidents ont mobilisé leurs homologues des autres comités et commissions d'équité (minorités visibles, LGBT, jeunes, autochtones et femmes) afin de mener le changement pour que davantage de candidats du NPD proviennent de ces différents groupes. En plus de l'objectif recherché depuis longtemps d'avoir davantage de candidates, le NPD a maintenant pour objectif que 30 % des candidats dans les circonscriptions qui peuvent être remportées proviennent des groupes d'équité (c'était 15 % avant).

De notre point de vue, l'une des façons de voir davantage de personnes en situation de handicap se porter candidats aux élections est de faire en sorte que ces personnes puissent

s'impliquer à part entière dans le processus de recrutement des candidats. Le CPESH a mis sur pied un sous-comité qui est à la recherche de candidats potentiels partout au Canada. Si vous connaissez une personne en situation de handicap qui ferait un bon candidat pour le NPD, veuillez nous faire parvenir un courriel.

Nous croyons aussi que si nous voulons des candidats du NPD qui nous représentent en tant que personnes en situation de handicap, nous devons soutenir financièrement la campagne de ces candidats et les coûts qui sont liés à leurs incapacités. C'est dans cette perspective que le CPESH lance le Fonds habilitant pour fournir un tel soutien. Nous vous invitons à lire notre article vedette ci-dessous pour en apprendre davantage. Vos dons à ce Fonds feront la différence.

En tant que néo-démocrates, nous aspirons à bâtir un Canada accessible et inclusif qui offre des chances égales à tous les citoyens, quelles que soient leurs capacités. Nous vous invitons à contribuer à notre point de vue. ■

Participation égale aux assemblées d'investiture

Accessibilité lors des assemblées d'investiture

Les assemblées d'investiture doivent être accessibles à tous les membres du parti qui sont admissibles à voter. Une fois que votre association de circonscription vous avise de la date, de l'heure et de l'endroit de l'assemblée pour élire le candidat du NPD pour votre circonscription, vous n'avez qu'à communiquer avec la personne-ressource pour lui indiquer vos besoins en accessibilité ou lui faire parvenir un courriel.

Voter lors d'une assemblée d'investiture

Si vous êtes un membre du NPD qui est admissible à voter et qui a besoin d'aide pour remplir son bulletin de vote lors d'une assemblée d'investiture, un membre du comité de scrutin ou une personne de votre choix peut remplir votre bulletin conformément à vos souhaits.

Voter si vous ne pouvez quitter votre domicile

Si vous êtes un membre du NPD qui est admissible à voter et si vous ne pouvez quitter votre domicile pour des raisons médicales ou autres qui sont reliées à votre incapacité, veuillez communiquer avec votre association de circonscription une fois que vous avez reçu l'avis de la tenue de l'assemblée d'investiture. L'AC prendra les dispositions nécessaires pour que vous puissiez voter et pour que votre vote demeure confidentiel. ■

Le Fonds habilitant

Dans le but de favoriser la participation d'un plus grand nombre de personnes en situation de handicap au processus électoral et afin que ces mêmes personnes aient la possibilité de se porter candidat(e)s pour le NPD, le Comité des personnes en situation de handicap (CPESH) est fier de lancer le Fonds habilitant.

Ce fonds fournira de l'aide financière aux candidat(e)s du NPD ayant une incapacité visible ou invisible. Les candidat(e)s dans les circonscriptions sans député du

NPD seront admissibles à l'aide financière pour payer les dépenses générales de leurs campagnes ainsi que les frais reliés à leurs incapacités. Les candidat(e)s en situation de handicap dans les circonscriptions où il y a déjà un député du NPD (en d'autres mots, les députés sortant) seront admissibles à l'aide financière pour les aider à payer les frais reliés à leurs incapacités pendant la campagne.

Si des fonds suffisants sont disponibles, l'aide financière pourra être offerte à tout candidat(e)

du NPD pour des dépenses de campagne reliées à des activités ou à des postes qui visent à augmenter ou à favoriser l'implication des personnes en situation de handicap dans la campagne électorale.

Les contributions à ce fonds peuvent être faites par le biais du site Internet du NPD : **action.npd.ca/page/contribute/2014-plwd-fr** ■



Des nouvelles de notre porte-parole

Mike Sullivan, député de York–South Weston et porte-parole en matière des personnes en situation de handicap

Mon bureau participe à plusieurs initiatives à la Chambre des communes concernant les personnes en situation de handicap. En voici un bref aperçu :

1. En mai, après des discussions avec le Comité des personnes en situation de handicap (CPESH), j'ai déposé une motion (M-509) à la Chambre des communes pour que le gouvernement examine, en consultation avec Élections Canada et les groupes de personnes en situation de handicap, la stratégie mise sur pied par le gouvernement du Royaume-Uni appelée Access to Elective Office Strategy qui fournit de l'aide aux personnes en situation de handicap qui veulent se lancer en politique. Nous souhaitons en apprendre davantage sur ce qui peut aider les personnes en situation de handicap à participer au processus démocratique sur un pied d'égalité.

2. En juin, (à l'initiative du CPEHS) j'ai déposé une motion (M-523) à la Chambre des communes pour

que le gouvernement travaille avec les provinces et les territoires, les organismes représentant les personnes en situation de handicap, les groupes de défense des droits de la personne et d'autres organismes afin de mettre pleinement en œuvre la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, y compris (entre autres) mettre en place un mécanisme de surveillance indépendant pour évaluer les progrès faits ici.

3. Pour faire suite à ceci, j'écrirai à l'Honorable John Baird, ministre des Affaires étrangères pour lui demander qu'il fasse des démarches auprès des Nations Unies pour demander que le rapporteur spécial chargé d'étudier la situation des handicapés fasse une visite officielle au Canada pour évaluer nos progrès eu égard à la Convention.

4. Le plan du gouvernement de mettre fin à la livraison du courrier à domicile par Postes Canada a été très mal reçu par le public, particulièrement à cause des problèmes que cela entraîne pour les personnes âgées et les personnes en situation de

handicap qui devront aller chercher leur courrier à une boîte postale. Avec d'autres députés du NPD, j'ai soulevé cette question à la Chambre à plusieurs reprises, le 21 octobre étant la plus récente date, à la lumière de la contestation judiciaire (impliquant, entre autres un certain nombre de groupes représentant les personnes en situation de handicap) qui a été entreprise à l'endroit de cette initiative gouvernementale mal avisée.

5. Le travail des mes collègues du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, nous a permis d'apprendre qu'il y avait un grand nombre de cas en suspens (14 677!) au Tribunal de la sécurité sociale, l'organisme qui entend les appels des Canadiens en ce qui a trait au RPC, etc. Plusieurs de ces personnes sont des personnes en situation de handicap qui cherchent à faire reconnaître leur droit aux prestations. Le 19 novembre, j'ai demandé au ministre des Ressources humaines et du Développement social (l'Honorable Jason Kenney) quand

Suite à la page 5

Des nouvelles de notre porte-parole

Suite de la page 4

ces cas en suspens seraient entendus et bien qu'il ne se soit pas engagé à donner une date précise, il m'a assuré que le gouvernement agirait pour réduire le nombre de cas.

6. Pour souligner la Journée internationale des personnes handicapées le 3 décembre, je ferai une déclaration à la Chambre des communes sur les progrès (ou manque de progrès) réalisés en ce qui a trait à l'engagement du Canada envers la Convention.

Je serai heureux de recevoir tous les commentaires reliés aux enjeux liés au handicap auxquels fait face le Parlement. Veuillez communiquer avec moi à : Mike Sullivan, député York South-Weston, Chambre des communes, Ottawa ON K1A 0A6 (aucun timbre requis) ou par courriel à mike.sullivan@parl.gc.ca ■

Participation politique des personnes en situation de handicap

Jan Zawilski

Le fait qu'un très petit nombre de personnes en situation de handicap (PESH) au Canada sont élues aux assemblées législatives de notre pays reflète la présence de nombreuses barrières à leur participation à cette importante dimension du processus démocratique. Par exemple, seulement 2 des 308 membres du Parlement canadien actuel sont des personnes en situation de handicap ce qui correspond à moins de 1 pour cent. C'est un contraste marqué avec le nombre de PESH dans la population canadienne qui est de 14 pour cent. Le Comité des personnes en situation de handicap (CPESH) du NPD a débuté une analyse des différents obstacles auxquels font face les PESH dans ce domaine et l'identification des solutions qui pourraient être apportées pour favoriser une plus grande

participation de ces personnes au monde politique.

Prendre la décision de se porter candidat aux élections demande non seulement un grand engagement personnel, mais aussi des ressources financières, un réseau social et un capital social. De plus, les PESH peut avoir besoin d'accommodements précis reliés à leurs incapacités pour leur permettre de participer à part entière et en toute égalité avec les citoyens qui n'ont pas d'incapacités (par exemple : LSQ, braille, transport adapté, accompagnement, langage simplifié, etc.). Le coût de tels accommodements peut avoir un impact négatif sur la décision de se porter candidat aux élections. Des mesures de soutien sont nécessaires à plusieurs niveaux

pour uniformiser les règles du jeu et faciliter l'implication politique de ces personnes.

Les obstacles sont particulièrement évidents lorsqu'une personne brigue l'investiture pour devenir candidat de n'importe quel parti dans une quelconque circonscription. La personne doit rassembler ses propres ressources et son propre soutien. Selon les lois électorales canadiennes, les partis politiques ne peuvent pas fournir d'aide financière à une personne qui brigue l'investiture, pas même pour aider la personne qui a des besoins en matière d'accommodement reliés à une incapacité. En d'autres mots, uniformiser les règles du jeu pour une personne en situation de handicap qui brigue l'investiture n'est pas encore légalement autorisé.

Suite à la page 6

Participation politique des personnes en situation de handicap

Suite de la page 5

Au Royaume-Uni, un fonds spécial a été mis sur pied pour soutenir les PESH qui ont des besoins d'accommodement à cette étape de leur implication en politique. Mike Sullivan, porte-parole en matière de personnes en situation de handicap et député de York South-Weston a déposé une motion en mai dernier à la Chambre des communes demandant au gouvernement d'étudier cette situation à la lumière de la stratégie mise sur pied au Royaume-Uni et pour déterminer la pertinence d'établir une mesure semblable au Canada.

Lorsqu'un candidat remporte l'investiture dans sa circonscription, l'Association de circonscription (AC) et le parti fédéral peuvent

fournir du soutien pour la campagne électorale et pour les coûts reliés aux incapacités. Cependant, tel que mentionné plus tôt, le financement de campagne peut représenter un défi pour plusieurs PESH comme c'est le cas pour certaines AC. Les coûts reliés aux incapacités peuvent représenter un défi supplémentaire. Cette réalité est l'une des raisons principales qui a motivé le CPESH à créer le Fonds habilitant pour soutenir les candidats du NPD en situation de handicaps (voir une courte description du fonds ci-dessus).

Si le candidat gagne une élection, la question de la réponse adéquate à ses besoins d'accommodement reliés à ses incapacités peut persister. Dans ce cas, un soutien et des ressources adéquats peuvent s'avérer nécessaires pour permettre au nouveau député de s'acquitter de ses responsabilités. Les besoins d'accommodement doivent être

comblés. Les coûts associés aux incapacités doivent être dissociés des coûts généraux assumés par le député. De manière à uniformiser les règles du jeu à ce moment, un député en situation de handicap ne devrait jamais avoir à utiliser les ressources qui lui sont fournies pour s'acquitter de ses responsabilités afin de défrayer les coûts reliés à ses incapacités.

Bien sûr, la participation politique ne se limite pas aux situations décrites ci-dessus. Le CPESH continue son analyse de la situation et préconise que des solutions adéquates soient apportées. Nous vous invitons à nous faire part de vos préoccupations et de vos idées. ■

Le Fonds habilitant :

action.npd.ca/page/contribute/2014-plwd-fr

FAVORISER LA PARTICIPATION POLITIQUE

Inspiré par l'article 29 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, le Forum 29 était un événement non partisan qui a eu lieu à Halifax en mai 2014 pour discuter des moyens à mettre en place pour favoriser la participation des personnes en situation de handicap à la vie publique et politique en Nouvelle-Écosse et au Canada. Vous pouvez trouver le rapport complet à l'adresse :

disability.novascotia.ca/sites/default/files/Forum29%20Final%20Accessible.pdf

Communiquez
avec nous

cpesh@npd.ca

disAbility@ndp.ca